

RAPPORT ANNUEL

2015-2016

Mot de la présidence et de la direction générale

Nous sommes heureux de vous présenter le rapport annuel des activités et des résultats marquants de l'année scolaire 2015-2016.

Cette dernière année a restauré un climat plus favorable pour la gouvernance de notre institution. En effet, le projet de loi 86 présenté en décembre 2015, qui laissait planer la possibilité d'abolir les élections scolaires au Québec, a finalement été abandonné en mars dernier. Le nouveau ministre de l'Éducation, M. Sébastien Proulx, mettait ainsi de côté ce grand bouleversement et laissait les commissions scolaires centrer leurs énergies sur les véritables enjeux en éducation soit la réussite des élèves.

Aussi, les négociations entourant le renouvellement des conventions collectives des personnels enseignant, professionnel et de soutien se sont conclues par la signature de conventions qui seront en vigueur jusqu'en 2020.

Après deux (2) années consécutives marquées par une baisse du taux de diplomation des moins de 20 ans à la CSPN (de 69,5 % à 64,1 %), nos statistiques internes indiquent que ce dernier a fait un bond important pour atteindre 72,7 % en 2016, un nouveau sommet pour nos élèves. Les données des sorties sans diplôme ni qualification, rendues publiques l'an dernier par le ministère de l'Éducation, témoignent également de l'amélioration de la réussite et de la persévérance de nos élèves en s'établissant à seulement 19 %, la deuxième meilleure performance de tous les temps à la CSPN. Avec cette nouvelle donnée, notre commission scolaire se rapproche du taux de décrochage du réseau des écoles publiques du Québec qui se situe à 16,2 % pour la même année.

Il nous semble maintenant évident que les nombreux efforts déployés par les employés de la CSPN ainsi que la mobilisation des parents de nos élèves et de la communauté donnent des résultats concluants en matière de persévérance. Notons à titre d'exemple le succès retentissant de l'édition 2016 du projet J'aime ça, tu m'encourages, déployés par le Comité action persévérance (CAP) et la CSPN. Pas moins de 36 000 messages d'encouragement personnalisés ont été distribués aux élèves de tous les niveaux l'hiver dernier. Une augmentation de 40 % par rapport à la participation de 2015!

La réussite et la persévérance de nos élèves, notamment chez les garçons, demeurent un grand défi que la CSPN maintient au premier rang de ses préoccupations. Nous sommes conscients que nous devons poursuivre le déploiement d'énergie en ce sens et que le partenariat écoles/parents/communauté représente un élément clé de cette démarche.

L'année 2015-2016 s'est terminée sur une note positive avec l'annonce d'un réinvestissement par le MEES permettant d'ajouter des services de soutien aux élèves. Cette annonce laisse présager la fin des compressions budgétaires.



Normand Bélanger

Normand Bélanger,
Président



Claudine Millaire

Claudine Millaire,
Directrice générale

Sommaire :

- > Mot de la présidence et de la direction générale, p. 1
- > Contexte de réalisation, p. 2
- > Conseil des commissaires, p. 3
- > Profil de la commission scolaire, p. 4
- > Plan stratégique 2010-2015, p. 5
- > Bilan des résultats, p. 6
- > Quelques réalisations en lien avec le plan stratégique, p. 26
- > Mise en œuvre et pilotage p. 26
- > États financiers, p. 27
- > Plainte d'intimidation et violence dans les Écoles, p. 29
- > Code de déontologie, p. 29
- > Procédure d'examen des plaintes, p. 29
- > Rapport du protecteur de l'élève, p. 30
- > Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs, p. 31
- > Remerciements au Personnel, p. 31



CONTEXTE DE RÉALISATION

Depuis l'élaboration du plan stratégique et de la signature de la convention de partenariat (2010-2015) avec le ministère de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur (MEES), les activités ont été réalisées dans un contexte de compressions budgétaires significatives et dans un climat d'instabilité où la gouvernance, la structure administrative et les rôles sont remis en question. Un contexte augmentant la gestion du quotidien au détriment de notre planification stratégique établie avec nos partenaires.

Suite aux actions de l'ensemble de l'organisation et du milieu, nous constatons des résultats très positifs de la diplomation et de l'abandon scolaire. La mobilisation de la famille, de l'école et de la communauté ainsi que le déploiement de ressources et de mesures ciblées ont un impact important sur la réussite.

Depuis quelques années, la recherche en éducation autour de la réussite scolaire est très active. Elle nous permet de mieux cibler nos actions et de mettre en place des outils de monitoring pour suivre nos résultats rapidement, parfois près de deux (2) ans avant que les résultats officiels du MEES nous parviennent! Certaines mesures prises auprès des élèves du primaire peuvent prendre plusieurs années avant que l'on puisse constater des résultats significatifs sur la réussite des élèves au secondaire. Elles ne sont pas moins importantes pour autant.

Assurer un milieu de vie harmonieux et respectueux pour les élèves est l'une de nos priorités. La mise en place des nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique en matière de violence et d'intimidation, bien que justifiée, demeure un défi à même les ressources actuelles. Dans le même ordre d'idée, nous constatons un alourdissement dans la reddition de comptes et dans les règles nous régissant.

Depuis l'adoption du plan stratégique, le MEES nous a imposé des compressions budgétaires de 6,6 M\$ dont 2,3 M\$ ont été absorbés dans le cadre de nos opérations et 4,3 M\$ par la taxe scolaire.

Pour l'année 2015-2016, le pourcentage des dépenses administratives (excluant la formation des professionnels et des enseignants) pour la gestion des services corporatifs est de 4,2 %, ce qui représente 2,85 M\$ sur un budget total de 67,7 M\$. Pour cette même année, nous avons enregistré un déficit d'opération de 193 087 \$. Différentes mesures d'optimisation ont été déployées pour assurer une gestion efficiente des ressources et nous devrions en récolter les fruits au cours des prochaines années.

Puisque toutes nos écoles sont défavorisées, en 2016-2017, la Commission scolaire bénéficie d'un réinvestissement important de 1,2 M\$ à ce jour. Ces nouvelles sommes poursuivent trois (3) objectifs soit : agir tôt pour pallier aux difficultés des élèves, lutter contre le décrochage scolaire et aider les petites communautés. Ce réinvestissement se traduit par l'ajout de services directs aux élèves dans toutes les écoles.



LE CONSEIL DES COMMISSAIRES

Les membres du conseil des commissaires sont des représentants de la communauté qui ont à cœur de défendre les enjeux de l'éducation et de les promouvoir dans leurs milieux respectifs, puis de gérer équitablement les ressources et la Commission scolaire de façon responsable.

Le conseil des commissaires détermine les objectifs, les priorités et les valeurs que doit privilégier la Commission scolaire. Il adopte également les politiques pédagogiques et administratives, les paramètres généraux et les modes de fonctionnement, en plus d'assurer le contrôle ultime quant au respect des lois et des règlements. Il s'engage à évaluer les résultats des opérations de la Commission scolaire afin de s'assurer que les services offerts répondent aux besoins de la population et de veiller à la juste utilisation du budget. L'une des grandes préoccupations du conseil est la qualité des services éducatifs offerts afin d'assurer à chaque enfant des conditions gagnantes pour cheminer vers un diplôme.



MARIE-HÉLÈNE PARENT
Sainte-Anne-du-Lac, Mont-Saint-
Michel, Lac-Saint-Paul et
Ferme-Neuve



NATHALIE DALLAIRE
Mont-Laurier Centre



NANCY ROUSSEL
Notre-Dame du Laus,
Notre-Dame-de-Pontmain,
Lac-du-Cerf et
Saint-Aimé-du-Lac-des-Iles



JOANIE THIBAUT
Commissaire parent pour
le primaire



**NORMAND
BÉLANGER**

Président



PIERRE CHARBONNEAU
Nominique, Lac-Saguay,
Sainte-Véronique et L'Ascension

Vice-présidente



ISABELLE GAUDREAU
Chute-Saint-Philippe,
Lac-des-Écorces et Kiamika



CHANTAL COUTU
Commissaire parent
pour les EHDAA



BENOIT-N. LEGAULT
Mont-Laurier Est



CAROLYN ROLF
Commissaire parent
Secondaire



STÉPHANE GAUTHIER
Mont-Laurier Ouest



WASSYLI CHAMULA
La Macaza et
Ville de Rivière-Rouge



CLAUDE JEAN
La Macaza et
Ville de Rivière-Rouge

Comité exécutif

Président : Normand Bélanger **Vice-président :** Stéphane Gauthier

Membres : Pierre Charbonneau, Nathalie Dallaire, Benoit-N. Legault

Commissaire parent : Chantal Coutu



PROFIL DE LA COMMISSION SCOLAIRE

La Commission scolaire Pierre-Neveu couvre un vaste territoire de 16 283 km², soit 73 % de la superficie totale des Laurentides, pour une population de 35 183 habitants. Elle emploie plus de 1 000 personnes.

Toutes ses écoles présentent un indice de défavorisation très élevé (8, 9 ou 10).

CLIENTÈLE SCOLAIRE

- 184 élèves à la Passe-Partout
- 12 élèves au préscolaire (4 ans)
- 307 élèves au préscolaire (5 ans)
- 1698 élèves au primaire
- 1518 élèves au secondaire
- 530 ETP * sanctionnés en formation professionnelle
- 184 ETP * en éducation des adultes

*** un équivalent temps plein (ETP) correspond à 900 heures de formation**

Mission

VEILLER à la qualité des services éducatifs et à la réussite des élèves en vue de l'atteinte d'un plus haut niveau de scolarisation et de qualification de la population;
FAIRE la promotion et la valorisation de l'éducation sur son territoire;
JOUER un rôle majeur dans la vie politique, économique et socioculturelle de la région.

Vision

Une commission scolaire en synergie avec son personnel, les parents et la communauté autour d'un but commun, celui de la réussite de tous, jeunes et adultes.
Cette réussite procure les outils privilégiés au développement des personnes et de la collectivité et commande d'agir ensemble aujourd'hui pour façonner demain.

Valeurs

Nous **CROYONS** en la capacité de réussite de chacun, à l'équité et au respect.
Nous **VALORISONS** l'effort, la transparence, la reconnaissance et l'ouverture sur la communauté.

LES ÉTABLISSEMENTS

- 8 écoles primaires (21 bâtisses)
- 1 école primaire-secondaire (1 bâtisse)
- 1 école secondaire (2 bâtisses)
- 1 centre de formation générale des adultes (2 bâtisses et des services au pénitencier fédéral de La Macaza ainsi qu'au centre hospitalier de Rivière-Rouge)
- 1 centre de formation professionnelle (disposant de deux forêts-école)

QUELQUES AUTRES SERVICES...

- Services aux EHDAA et services éducatifs complémentaires
- Service du transport — 3 244 élèves transportés par 83 autobus et 17 berlines
- Service d'hébergement — 2 résidences
- Service aux entreprises
- École de conduite
- 15 services de garde en milieu scolaire



PLAN STRATÉGIQUE 2010-2017



ORIENTATION

Améliorer la persévérance et la réussite scolaire de nos élèves.

Objectifs

AUGMENTER la diplomation et la qualification avant l'âge de 20 ans, notamment celles des garçons.

AUGMENTER la compétence à lire et à écrire des élèves du primaire et du secondaire.

AUGMENTER la qualification avant l'âge de 20 ans des élèves en adaptation scolaire.

AUGMENTER le nombre d'élèves de moins de 20 ans en formation professionnelle.



ORIENTATION

Maintenir des conditions favorables à la poursuite des études.

Objectifs

AMÉLIORER les pratiques éducatives en classe, notamment le temps consacré à l'enseignement.

DOTER toutes les écoles d'un programme en lien avec la politique relative aux saines habitudes de vie.

AMÉLIORER la qualité du climat de sécurité dans certaines écoles.

AUGMENTER le nombre d'établissements dotés d'une stratégie en matière de prévention et de traitement de la violence qui inclut les victimes et les témoins.

PRIVILÉGIER les travaux visant la sécurité des lieux dans les plans d'amélioration des bâtisses.

DOTER toutes les écoles d'un programme de prévention en matière de dépendance à l'alcool et aux drogues.



ORIENTATION

Mobiliser tous les acteurs à la promotion et à la valorisation de l'éducation.

Objectifs

RÉPONDRE au besoin de développement professionnel de tout le personnel.

SOUTENIR les directions d'établissement dans leur rôle de leader et de mobilisateur auprès de leur personnel.

SOUTENIR les écoles dans l'amélioration de leur lien avec les familles.

FAIRE CONNAÎTRE l'importance du rôle de parents dans la valorisation de l'éducation et des aspirations élevées des jeunes.

MOBILISER la communauté, particulièrement le milieu municipal et celui de l'emploi, à la réalisation de projets soutenant la persévérance scolaire.



BILAN DES RÉSULTATS

ORIENTATION 1 AMÉLIORER LA PERSÉVÉRANCE ET LA RÉUSSITE SCOLAIRES DE NOS ÉLÈVES

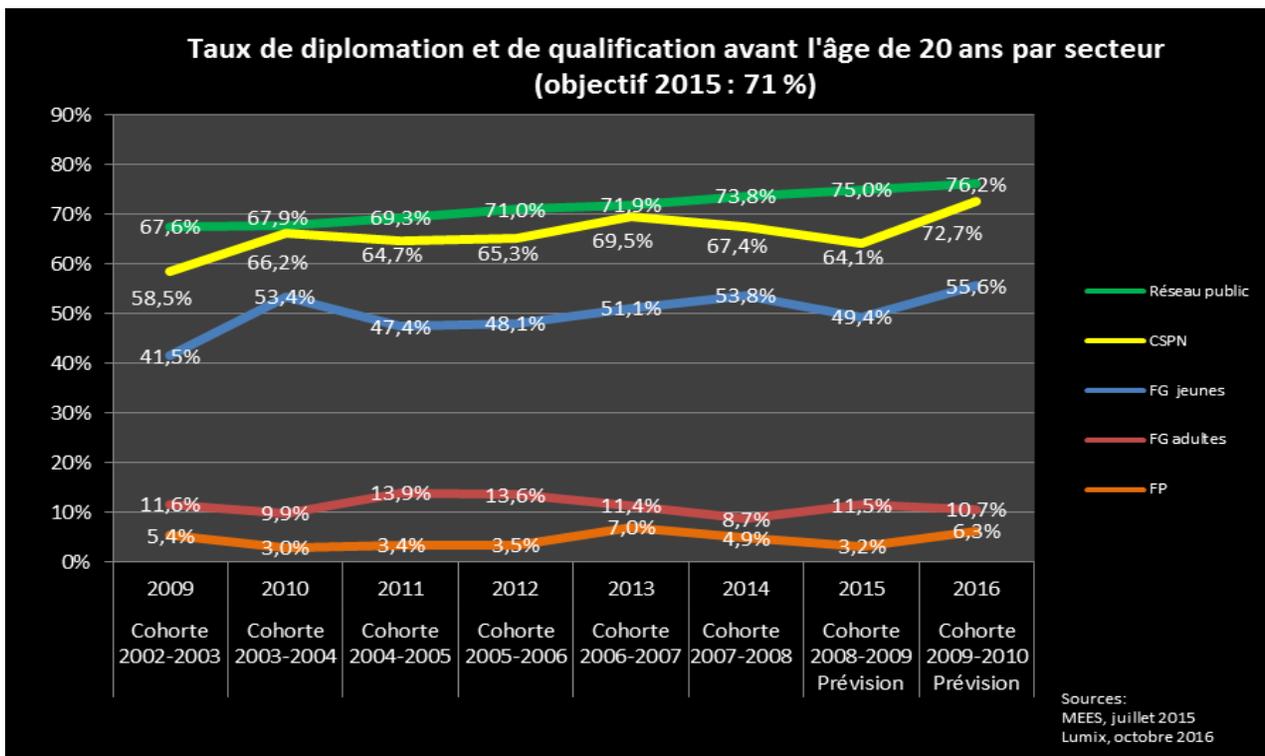
OBJECTIF 1 : Augmenter le taux de diplomation et de qualification des élèves de moins de 20 ans, notamment celui des garçons

Définition : Le taux de diplomation et de qualification par cohorte présenté dans ce document est la proportion des élèves de la CSPN qui, avant l'âge de 20 ans, ont obtenu un premier diplôme sept (7) ans après leur entrée au secondaire soit à la formation générale des jeunes, soit à l'éducation des adultes, soit en formation professionnelle.

En 2015 (cohorte 2008-2009), selon nos données internes (LUMIX), le taux de diplomation et de qualification de la CSPN a diminué de 3,3 % pour se situer à 64,1 %. Il serait inférieur de 10,9 % à celui de l'ensemble du réseau public des 72 commissions scolaires du Québec (75 %) selon une estimation de celui-ci. Pour cette cohorte, notre taux de diplomation est très bas tant pour celui des filles (70,3 %) que pour celui des garçons (57,8 %).

Pour 2016 (cohorte 2009-2010), nos données indiquent le plus haut taux de diplomation jamais obtenue, soit 72,7 %, une hausse de 8,6 % par rapport à 2015. La diplomation en formation générale des jeunes (FGJ) a augmenté de 6,2 % tandis que celle de la formation professionnelle (FP) a augmenté de 3,1 %. La diplomation en formation générale des adultes (FGA) est demeurée relativement stable.

Graphique 1*



*L'astérisque est un indicateur qui est aussi utilisé dans la convention de partenariat avec le MEES.



Le taux de diplomation des filles s'établirait à 80,2 %, une augmentation de 9,9 % par rapport à 2015. Pour les garçons le taux de diplomation serait de 64,3 % une augmentation de 6,5 %.

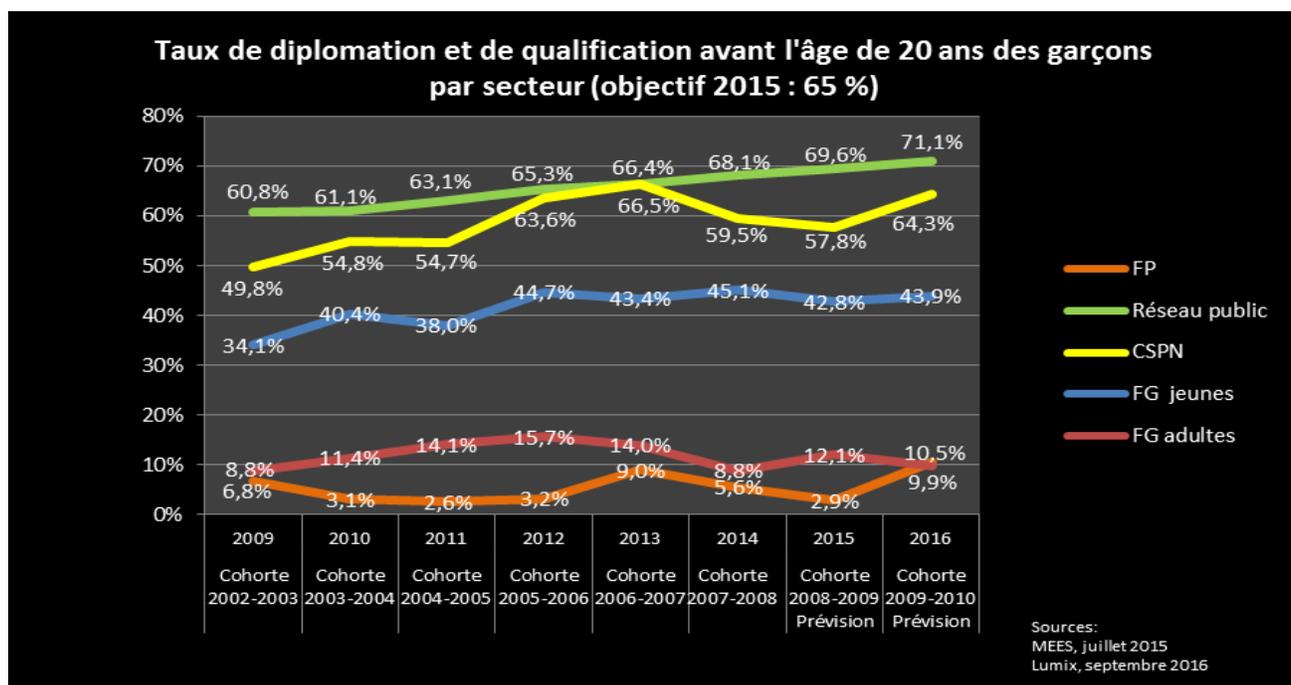
L'objectif de diplomation de 71 %, une attente jugée ambitieuse pour notre commission scolaire, est atteint et il devrait au moins se maintenir pour les prochaines années puisque les premières données des cohortes 2010-2011 et 2011-2012 nous indiquent des taux record de diplomation sur 5 et 6 ans.

Au cours des dernières années, plusieurs moyens mis en place peuvent expliquer cette situation, que nous considérons comme extrêmement positive, notamment la mobilisation du personnel, des parents et de la communauté. En fait, toutes les actions des différents acteurs convergent à l'amélioration du taux de diplomation et de qualification.

Les garçons

La diplomation des garçons préoccupe particulièrement la Commission scolaire. Dans le graphique 2, on peut constater que le taux de diplomation et de qualification des garçons est de 57,8 % en 2015 (cohorte 2008-2009), une baisse de 1,7 % par rapport à 2014.

Graphique 2



En 2015, les taux de diplomation de la FGJ et de la FP ont diminué respectivement de 2,3 % et 2,7 %, alors que celui de la FGA a augmenté de 3,3 %.

En 2106, le taux de diplomation des garçons atteint 64,3 % soit le deuxième meilleur taux de notre histoire. Cette augmentation de 6,5 % s'explique principalement par une augmentation de 7,0 % en FP, un taux historique de 9,9 %.



Bien qu'approximativement 20 % de la diplomation des garçons en formation professionnelle s'effectue dans un centre à l'extérieur du territoire, plusieurs programmes du CFP de Mont-Laurier attirent les jeunes garçons appartenant à la Commission scolaire. Le tableau 1 indique les diplômes obtenus dans différents programmes du CFP de Mont-Laurier par année d'entrée au secondaire.

Tableau 1

| Programmes Cohortes | 2006- 2007 | 2007- 2008 | 2008- 2009 | 2009- 2010 | Total |
|---|-----------------------|-----------------------|-----------------------|-----------------------|--------------|
| <i>Abattage et façonnage des bois</i> | 2 | 1 | | 4 | 7 |
| <i>Charpenterie - menuiserie</i> | 4 | 3 | | 3 | 10 |
| <i>Conduite machinerie lourde - voirie forestière</i> | 11 | 5 | 3 | 2 | 21 |
| <i>Mécanique d'engins de chantier</i> | | 2 | | 2 | 4 |
| <i>Autres programmes CFPML</i> | 1 | 1 | 1 | 1 | 4 |
| Total général | 18 | 12 | 4 | 12 | 46 |

Source : Lumix

Principaux moyens ciblés mis en place :

- Rapports de monitoring pour les conventions de gestion et la convention de partenariat (Lumix);
- Analyse des résultats de l'enquête québécoise de 2012 sur le développement des enfants à la maternelle;
- Mise en place de mécanismes avec les différents responsables de la petite enfance afin d'assurer la transmission d'information pour une meilleure préparation de la première entrée à l'école;
- Identification des élèves à risque dès le programme Passe-Partout;
- Arrimage des pratiques entre le préscolaire et le primaire;
- Développement d'outils pour sensibiliser les parents à l'éveil à la lecture et à l'écriture;
- Expérimentation et mise à niveau des outils développés pour favoriser l'arrimage sur les contenus, les pratiques pédagogiques et éducatives entre le primaire et le secondaire, afin de favoriser une bonne préparation de l'entrée au secondaire; arrimage entre les enseignants de français du 3^e cycle du primaire et ceux du 1^{er} cycle du secondaire;
- Développement d'un modèle d'accompagnement des écoles dans la mise en place de la *Stratégie d'intervention agir autrement* (SIAA);
- Élaboration d'un référentiel en français pour le programme d'apprentissage individualisé (PAI) et le programme exploratoire (PE);
- Mise en place d'un modèle d'intervention et d'un groupe d'action mandaté pour relancer les élèves sans diplôme et décrocheurs (Mission réussite Antoine-Labelle);
- Mise sur pied du comité « Transition » pour les différents passages;
- Implantation d'un CFER pour augmenter le taux de qualification et plus particulièrement celui des garçons;
- Implantation de groupes de maternelle 4 ans en milieu défavorisé;
- Restructuration de l'équipe préscolaire (Passe-Partout, maternelle 4 ans et maternelle 5 ans);
- Répertoire des activités orientantes pour le 2^e cycle du secondaire;
- Révision des activités de la multitrousse du 3^e cycle primaire en y intégrant 7 à 10 heures d'apprentissages orientants;



Principaux moyens ciblés mis en place (suite) :

- Implantation de trois (3) groupes de maternelle 4 ans;
- Participation au projet-pilote du MEES pour expérimenter les contenus en orientation scolaire et professionnelle (COSP);
- Rencontres de l'équipe d'orientation du secondaire, de la FGA et de la FP.

Voies d'action qui seront mises de l'avant pour atteindre notre objectif :

- Analyser le profil des élèves qui ne diplôment pas pour mieux cibler les interventions;
- Assurer la mise en place de pratiques probantes.

Les recherches démontrent l'importance d'agir dès la petite enfance pour favoriser la réussite scolaire. L'enquête québécoise de 2012 sur le développement des enfants à la maternelle, produit par l'Institut de la statistique du Québec, nous indique que la proportion d'enfants vulnérables dans au moins un domaine de développement est de 28,9 %, alors que ce taux s'établit à près de 26 % pour le Québec. Les données de cette enquête permettent d'orienter la planification de services destinés aux jeunes enfants et à leur famille ainsi que d'adapter les interventions selon le milieu.

Mission réussite Antoine-Labelle est un comité composé d'une quinzaine d'intervenants spécialisés pour intervenir auprès des élèves qui ont abandonné l'école afin de leur offrir des services pour les aider à obtenir un diplôme. Le défi de rejoindre les élèves de nos différentes cohortes doit parfois être réalisé en communiquant avec leurs parents ou bien en retraçant des personnes dans son entourage. Le fait de bien connaître nos milieux est une caractéristique de notre commission scolaire qui est mise à profit.



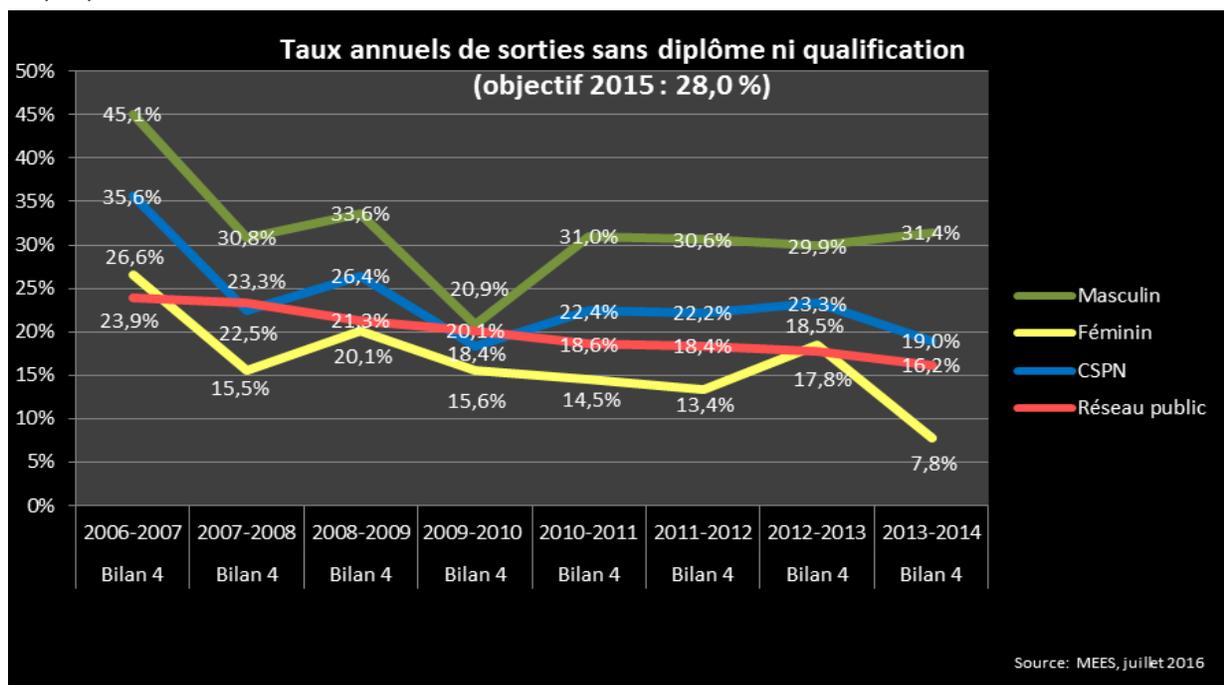


OBJECTIF 2 : Diminuer, d'ici 2015, le taux de sorties sans diplôme ni qualification

Définition : Le taux de sorties annuelles sans diplôme ni qualification, plus connu sous le terme «décrochage scolaire», représente la proportion d'élèves sortants (peu importe le niveau secondaire) pour une année donnée, qui n'obtiennent ni diplôme ni qualification pour cette même année et qui ne sont inscrits nulle part ailleurs au Québec l'année suivante.

Les dernières données officielles sur le décrochage scolaire nous indiquent un taux de sorties sans diplôme ni qualification de 19 % (graphique 3). Ce taux est de 2,8 % supérieur à celui de l'ensemble du réseau public des 72 commissions scolaires du Québec (16,2 %). Il est cependant inférieur de 3,5 % comparativement à un milieu semblable. La cible de 28 % est amplement atteinte. Il s'agit d'excellent résultat compte tenu du niveau de défavorisation de nos écoles.

Graphique 3*



Le décrochage scolaire des garçons a été identifié comme une zone de vulnérabilité. Les dernières données nous indiquent un taux de 31,4 % chez le garçon, une augmentation de 1,5 % par rapport à l'an dernier, mais encore très loin de la moyenne du réseau public qui se situe à 19,8 %.

Le taux de décrochage des filles a diminué de 10 % pour se situer à 7,8 %, alors que la moyenne du réseau public est de 12,6 %. Il s'agit d'un résultat exceptionnel, le meilleur résultat de notre histoire.

Le niveau de défavorisation des écoles secondaires publiques constitue un autre facteur associé au décrochage scolaire. Pour l'ensemble des écoles secondaires de milieux défavorisés, le taux annuel de décrochage des élèves s'élevait à 24,2 % en 2011-2012.

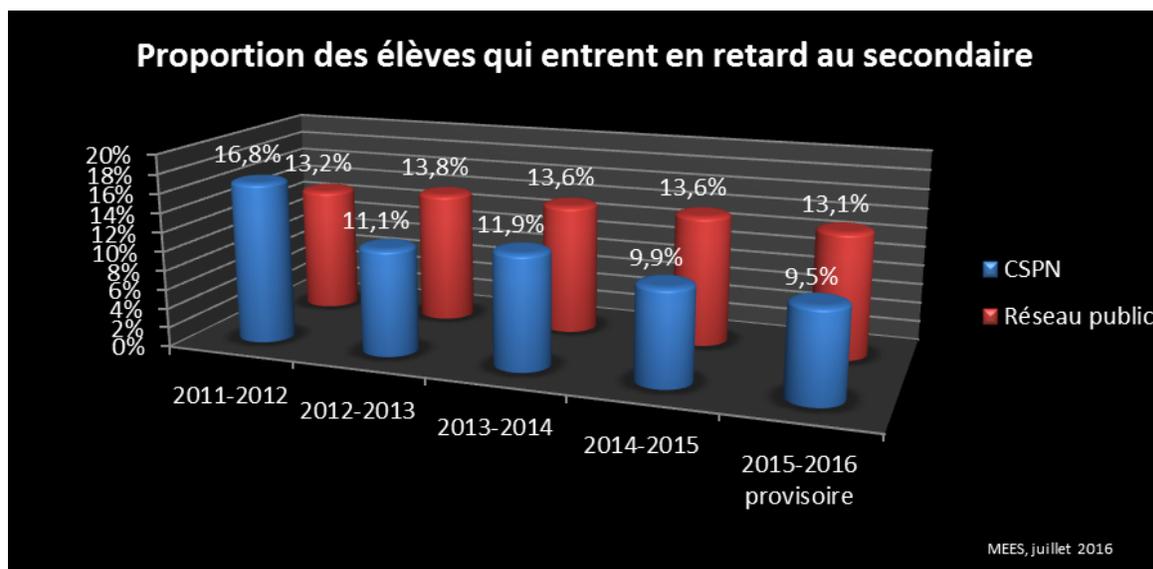


Le niveau de **défavorisation** est établi à partir de l'**indice IMSE**, utilisé au MEES depuis l'année 1998-1999. Cet indice prend en considération le niveau de scolarité de la mère et l'inactivité économique des parents, parmi les familles ayant des enfants de moins de 18 ans. **La CSPN se retrouve 64^e au niveau de cet indice.**

Un autre facteur important à considérer est le retard scolaire. Les élèves qui accusent un retard scolaire décrochent nettement plus que ceux qui n'ont pas de retard dans leur parcours scolaire. En 2011-2012, le taux annuel de décrochage s'élevait à 45,7 % chez les élèves accusant un retard scolaire pour le Québec.

Le graphique 4 démontre la diminution significative de la proportion des nouveaux inscrits en première année du secondaire âgés de 13 ans et plus ou proportion des élèves qui entrent en retard au secondaire.

Graphique 4



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Monitoring de l'absentéisme;
- Implantation du programme *Branché* (adaptation locale de « Check & Connect ») et accompagnement des directions des deux écoles secondaires pour sa poursuite. Développement d'un outil de monitoring (Lumix) pour des facteurs de risque ciblés (absentéisme et réussite scolaire);
- Formation des directions, des professionnels et des intervenants du programme *Branché* sur la motivation des élèves (sentiment d'efficacité personnelle);
- Accompagnement des enseignants pour les choix de parcours du 2^e cycle;
- Élaboration du guide « *Mon enfant son avenir* »;
- Distribution du guide MESA 1 aux parents du 3^e cycle du primaire et du guide MESA 2 aux parents du 2^e cycle du secondaire (PREL);



Principaux moyens ciblés mis en place (suite) :

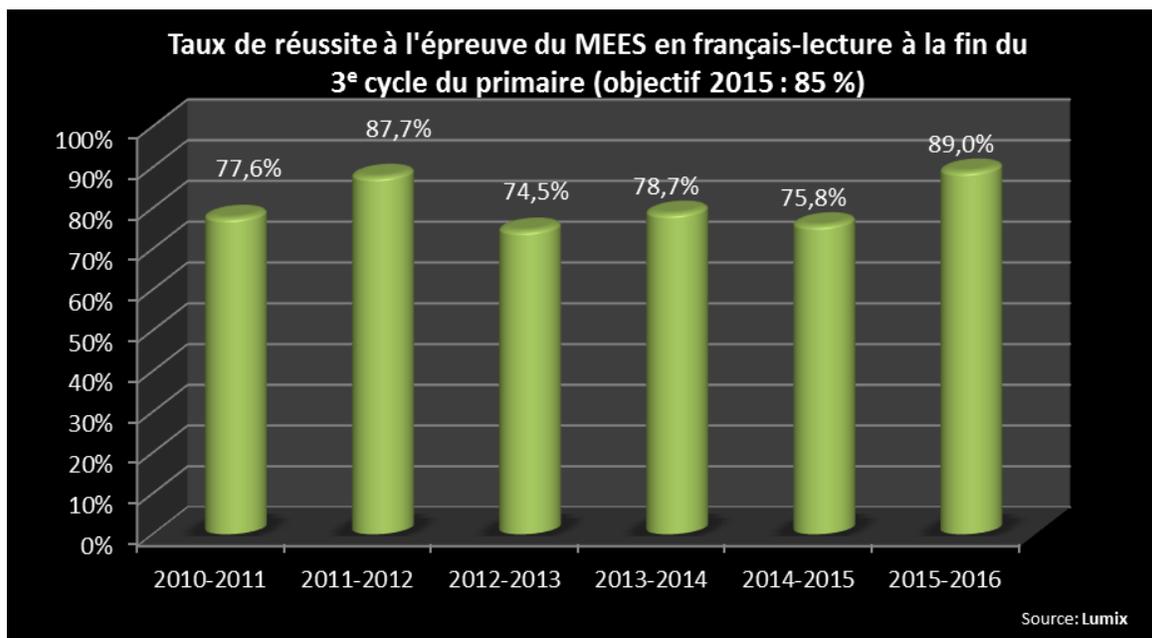
- Programme « Alternative Suspension » avec Zone Emploi d'Antoine-Labelle;
- Ajout en orthopédagogie au secondaire;
- Amélioration des passerelles entre le parcours exploratoire en adaptation scolaire et le P.A.I.;
- Présentation aux enseignants en adaptation scolaire et aux enseignants du 1^{er} cycle du secondaire des différents parcours.

OBJECTIF 3 : Augmenter la compétence à lire de tous les élèves du primaire et du secondaire d'ici 2015

La promotion d'un niveau à l'autre au primaire dépend en grande partie de la compétence de l'élève en lecture. Le graphique 5 nous indique que le taux de réussite en lecture à l'épreuve du MEES à la fin du 3^e cycle du primaire a augmenté de 13,2 % par rapport à l'année dernière. On peut supposer que l'épreuve était plus facile puisque l'ensemble des commissions scolaires de Laval-Laurentides-Lanaudière a augmenté son taux de réussite.

Il existe des variations importantes du taux de réussite entre nos écoles (72 % à 97 %). Même si certains facteurs locaux peuvent expliquer cette situation, ce constat nous amène à porter une attention particulière aux conventions de gestion avec les écoles et aux voies d'action à mettre en place.

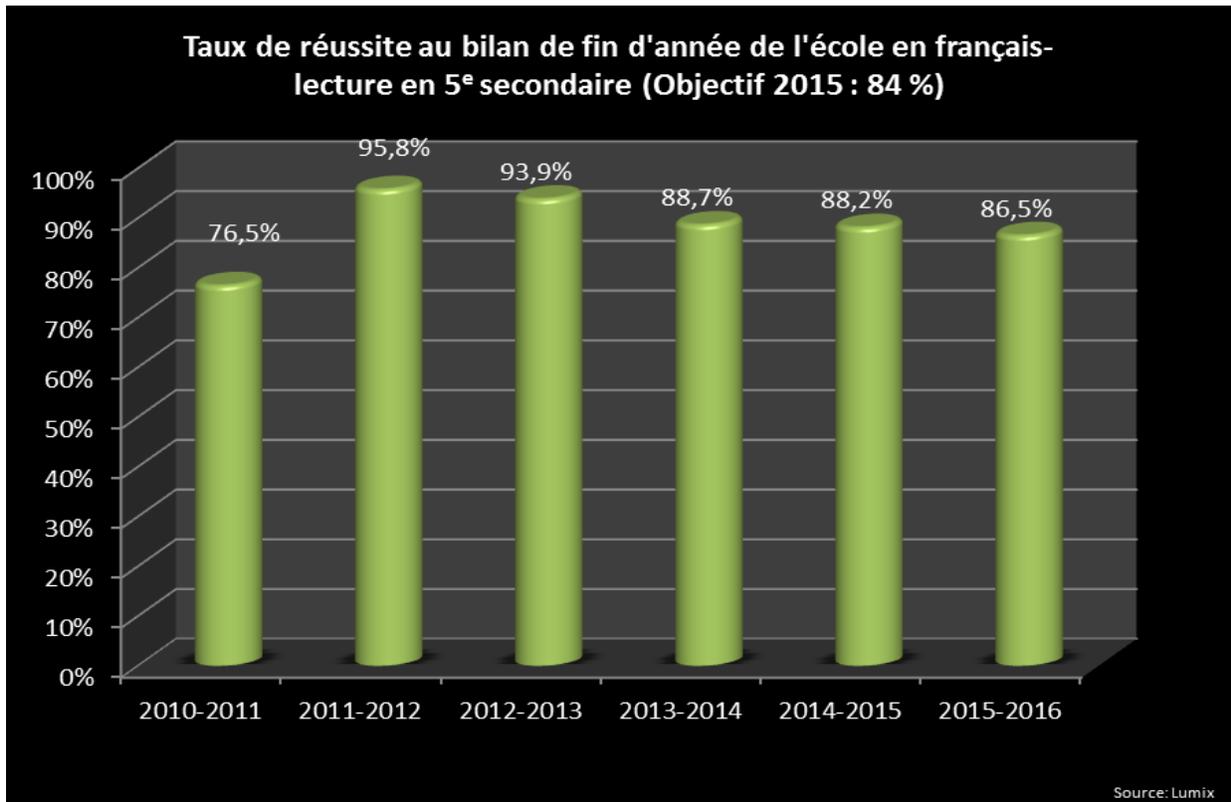
Graphique 5*



Les résultats au bilan de fin d'année des élèves de 5^e secondaire en lecture se maintiennent élevés depuis 5 ans (graphique 6). En 2015-2016, l'écart du taux de réussite entre les garçons (79,1 %) et les filles (91,8 %) est de 12,7 %. Cet écart a légèrement diminué par rapport à l'année 2014-2015 alors qu'il était de l'ordre de 14,5 %.



Graphique 6*



Principaux moyens ciblés mis en place en lecture :

- Développement d'un rapport résumé de monitoring en lecture et en écriture pour le secteur préscolaire;
- Utilisation des outils de monitoring en lecture et en écriture par les directions;
- Soutien aux écoles secondaires pour mettre à jour leur portrait de situation en français, dégager des orientations, évaluer les moyens mis en place et en identifier de nouveaux;
- Mise sur pied de communautés d'apprentissages professionnels en lecture au primaire et au secondaire;
- Mise sur pied d'une démarche d'intervention en lecture et en écriture au 3^e cycle du primaire;
- Formation « Déclic + » pour les enseignants de 2^e année du primaire;
- Plan d'action en lecture et en écriture pour l'ensemble de la Commission scolaire;
- Accompagnement des enseignants de français de 4^e et 5^e secondaire sur l'enseignement de la lecture littéraire;
- Analyse des résultats par critère aux épreuves de lecture en fin de cycle primaire et secondaire;
- Ajout d'orthopédagogie au secondaire;
- Accompagnement des enseignants quant à l'utilisation de la littérature Jeunesse;
- Renforcement des ressources et des pratiques en lecture au préscolaire 4-5 ans et au 1^{er} cycle du primaire;
- Aide individualisée au secondaire.



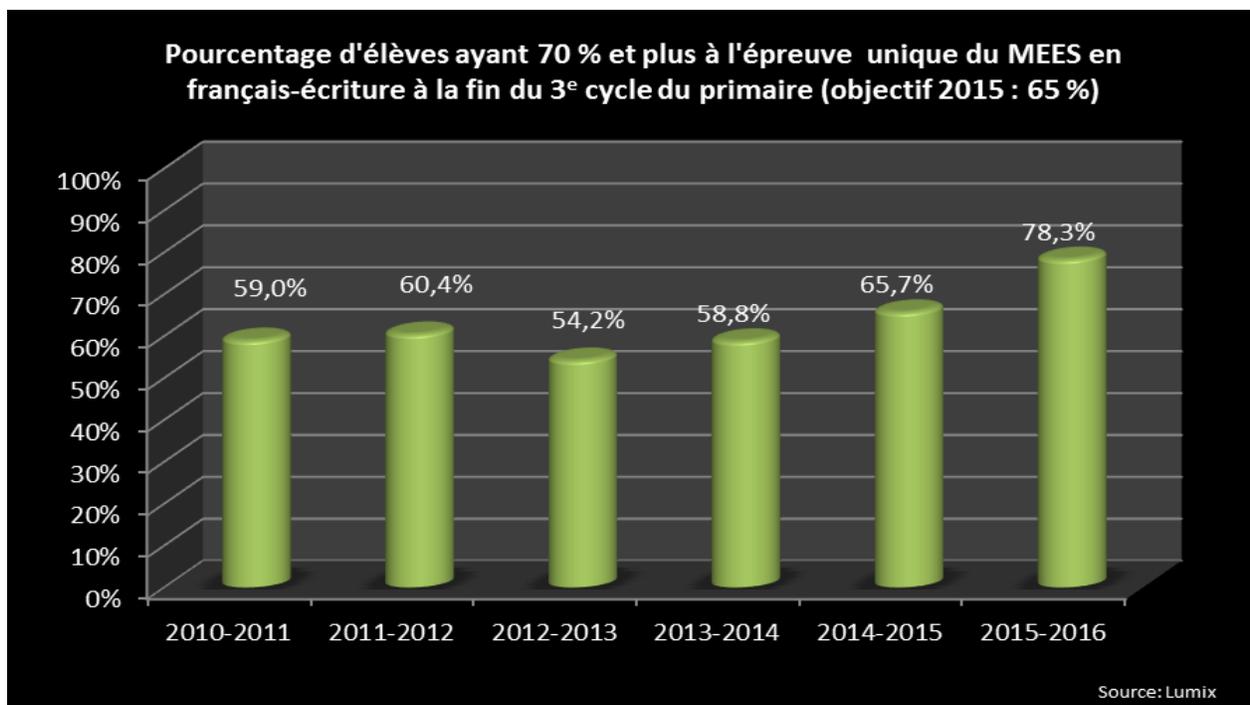
OBJECTIF 4 : Augmenter la compétence à écrire de tous les élèves du primaire et du secondaire d'ici 2015

Le nombre élevé d'élèves à la fin du 3^e cycle du primaire en situation précaire (moins de 70 % à l'examen) a été identifié comme une zone de vulnérabilité. Le graphique 7 indique une amélioration de la situation de l'ordre de 12,6 % par rapport à l'année dernière. Grâce à un taux de réussite exceptionnel de 95,6 % au cours de la dernière année, l'objectif de 65 % du plan stratégique est atteint pour une deuxième année consécutive.

Les taux de réussite des cinq (5) compétences composant cette épreuve ont augmenté par rapport à 2015. La compétence construction de phrases et ponctuation appropriée étant passée de 88 % à 97 %, nous fait dire qu'à moins qu'il ne s'agisse d'une cohorte exceptionnelle, les moyens en place sont efficaces.

Pour cet indicateur, l'écart entre les résultats de nos écoles s'amenuisent, il se situe entre 64 % et 88 % soit un écart de 24 %. L'an dernier cet écart était de 58 %.

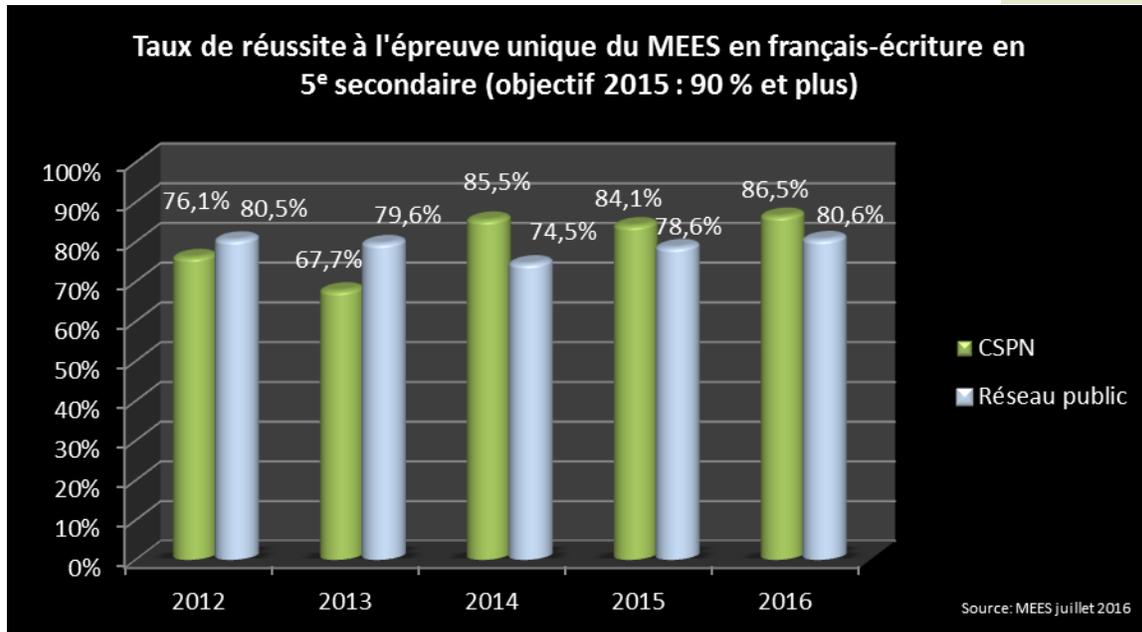
Graphique 7*



Le graphique 8 indique que le taux de réussite à l'épreuve unique du MEES en 5^e secondaire se rapproche grandement de l'objectif qui est fixé à 90 %, un objectif que l'on peut qualifier aujourd'hui d'extrêmement ambitieux. Depuis 3 ans, les résultats sont supérieurs à ceux du réseau public. Ce résultat est d'autant plus formidable si l'on considère l'augmentation du nombre d'élèves éprouvant des difficultés qui se présentent à cet examen.



Graphique 8*



L'ensemble des résultats en écriture sont exceptionnels pour un milieu défavorisé et ils renforcent notre appréciation sur nos moyens mis de l'avant. On ne se surprend pas des prévisions des plus optimistes de notre diplomation.

Principaux moyens ciblés mis en place en écriture :

- Mise en place d'une communauté d'apprentissages professionnels en grammaire pour les enseignants du secondaire;
- Révision et mise en œuvre du plan d'action français;
- Analyse approfondie des résultats des écoles moins performantes et proposition de recommandations pour améliorer les résultats;
- Analyse des résultats aux épreuves de français-écriture par critère en 2^e, 4^e et 6^e année du primaire;
- Accompagnement d'enseignants sur la grammaire au primaire et au secondaire;
- Au secondaire, analyse des résultats aux épreuves de français-lecture par critère;
- Ajout en orthopédagogie au secondaire.

L'approche orientante se définit comme « une démarche concertée d'une équipe-école et de ses partenaires favorisant la mise en place d'activités et de services éducatifs visant à accompagner l'élève dans le développement de son identité et son cheminement vocationnel ». MEEF



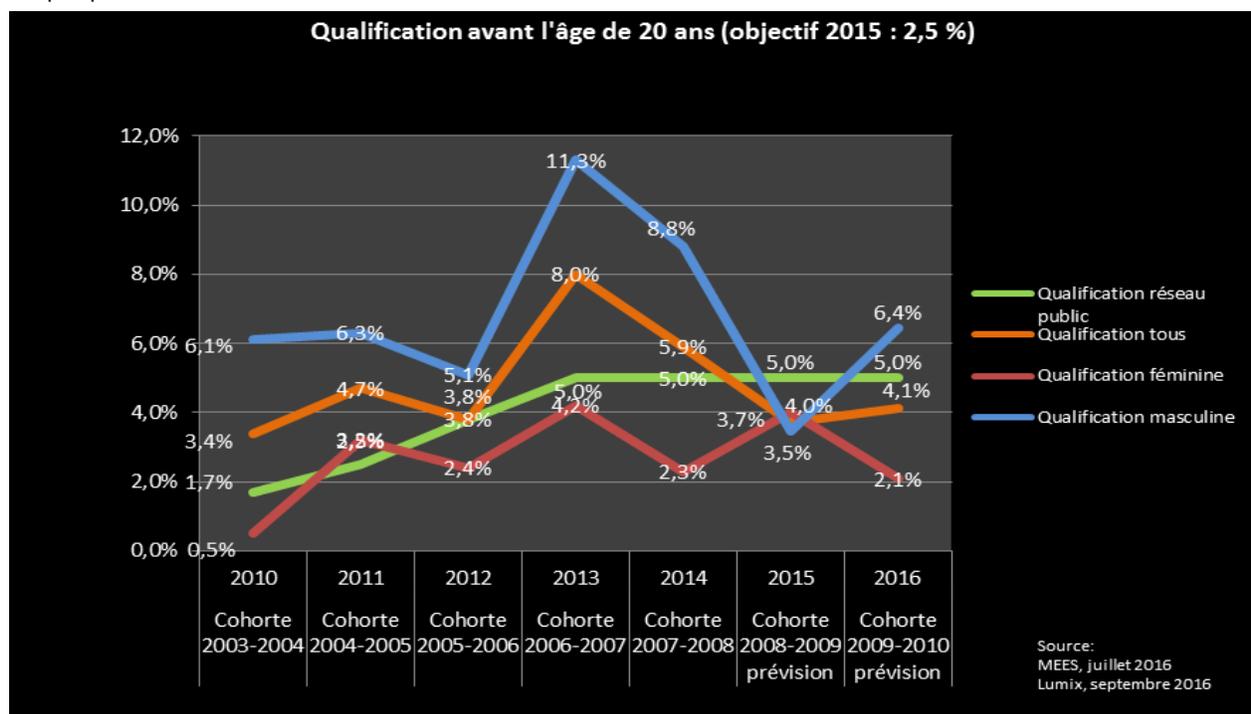
OBJECTIF 5 Augmenter le pourcentage d'élèves de moins de 20 ans qui obtiennent leur qualification au terme de leur parcours de formation d'ici 2015

Les qualifications : Les diplômes admissibles aux fins du calcul du taux de qualification sont les suivants : l'attestation de spécialisation professionnelle (ASP), l'attestation de formation professionnelle (AFP), l'insertion sociale et professionnelle des jeunes (ISPJ), le certificat de formation en entreprise et récupération (CFER), le certificat de formation préparatoire au travail (CFPT), le certificat de formation à un métier semi-spécialisé (CFMS), le certificat d'équivalence d'études secondaires (CEES), le certificat de formation en insertion socioprofessionnelle des adultes (CFISA) et l'attestation de compétence (ADC).

Le taux de qualification estimé des élèves de la CSPN (4,1 %) serait inférieur à celui de l'ensemble du réseau public (5,0 %). Les certificats de formation à un métier semi-spécialisé représentent 80 % de nos qualifications et notre objectif de 2,5 % est largement dépassé. La qualification masculine (6,4 %) contribue à l'excellence de ces résultats.

Avec l'implantation d'un Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) en 2014-2015, nous devrions assister à une augmentation du taux de qualification tant des garçons que des filles.

Graphique 9*



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Révision et présentation du référentiel en français pour les programmes PAI et PE;
- Développement d'un outil afin de connaître rapidement nos décrocheurs;
- Poursuite du projet d'un Centre de formation en entreprise et récupération (CFER);
- Accompagnement soutenu des enseignants du CFER avec la conseillère pédagogique en adaptation scolaire;
- Mise en place d'une équipe d'intervention composée de professionnels afin de soutenir les enseignants.



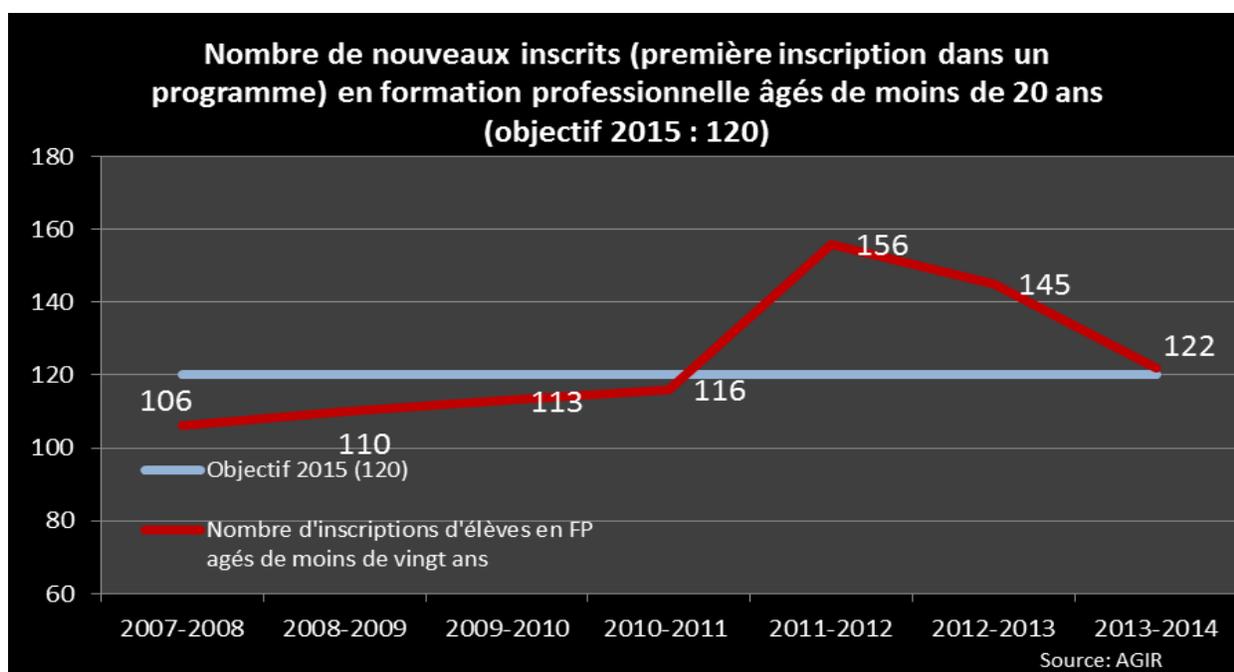
OBJECTIF 6 Augmenter le nombre annuel d'inscriptions chez les moins de 20 ans à la formation professionnelle

Le Centre de formation professionnelle de Mont-Laurier accueille des élèves de tout le Québec. Avec 122 nouvelles inscriptions en 2013-2014 (graphique 10), l'objectif de 120 inscriptions est légèrement dépassé.

Depuis 3 ans, nous dépassons notre objectif et les données internes nous laissent croire que nous maintiendrons ce résultat pour les deux (2) prochaines années.

Les inscriptions des élèves provenant du secteur jeune de la Commission scolaire expliqueraient ces bons résultats.

Graphique 10*



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Formation aux enseignants des élèves HDAA sur la poursuite des services en formation professionnelle;
- Ajout du programme en mécanique industrielle et en charpenterie-menuiserie;
- Projets d'exploration professionnelle pour la clientèle du secteur jeune;
- Élaboration d'un projet pilote de délocalisation des options;
- Développement de six (6) nouveaux programmes à la formation professionnelle;
- Consolider l'implantation des mesures adaptatives;
- Projets d'exploration professionnelle pour la clientèle du secteur jeune;
- Revoir l'accompagnement des élèves dans le secteur mécanisé (abattage et façonnage des bois et conduite de machinerie lourde en voirie forestière);
- Poursuivre les démarches afin d'obtenir des cartes d'option attrayantes pour les jeunes (cuisine, service de la restauration, vente-conseil, charpenterie-menuiserie, etc.);
- Protection et exploitation des territoires fauniques à Rivière-Rouge;
- Stage d'un jour;
- Animation des activités du projet « La forêt, notre richesse » pour les élèves de 5^e année.



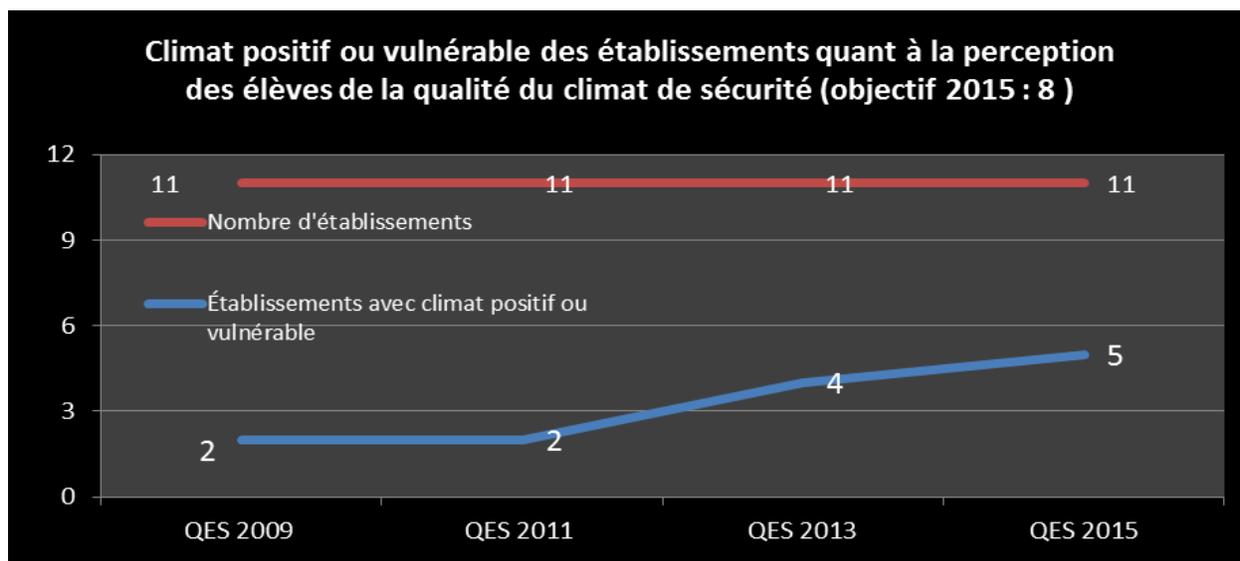
ORIENTATION 2 MAINTENIR DES CONDITIONS FAVORABLES À LA POURSUITE DES ÉTUDES

OBJECTIF 7 Soutenir les écoles dans l'amélioration de la qualité de leur climat de sécurité

En 2015, le questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES) a été administré aux élèves de 4^e, 5^e et 6^e année du primaire et aux élèves du secondaire. Le nombre d'établissements ayant un climat positif ou vulnérable est passé de 4 à 5 entre 2013 et 2015. Il faut noter que nos écoles secondaires (École Polyvalente Saint-Joseph et École du Méandre) sont dans cette catégorie.

Définition : Pour le classement des écoles, une école est dite en zone positive si le pourcentage d'élèves ayant une perception négative est inférieur à 15 %; si la proportion se situe entre 15 % et 25 %, celle-ci est considérée comme se retrouvant dans une zone de vulnérabilité. Finalement, lorsque plus de 25 % d'entre eux ont une perception négative, l'école est dite en zone problématique.

Graphique 11*



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Formation continue des surveillants du primaire, par des agentes en réadaptation, pour les interventions non violentes en situation de crise;
- Élaboration du cadre de référence sur les interventions non violentes en situation de crise;
- Participation aux rencontres du comité local *Québec en forme* et à la mise en œuvre du plan d'action annuel afin d'offrir dans les écoles, ou à l'extérieur, des activités sur les saines habitudes de vie;
- Élaboration d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans chaque établissement;
- Analyse de la situation des écoles au regard des actes d'intimidation et de violence;
- Formation des TES sur l'intimidation et la violence et pour l'utilisation du logiciel de plaintes;
- Formation sur l'outil de communication du profil et du parcours de l'élève (OCPPE);
- Mise à jour du portrait de situation par Québec en forme;



Principaux moyens ciblés mis en place (suite) :

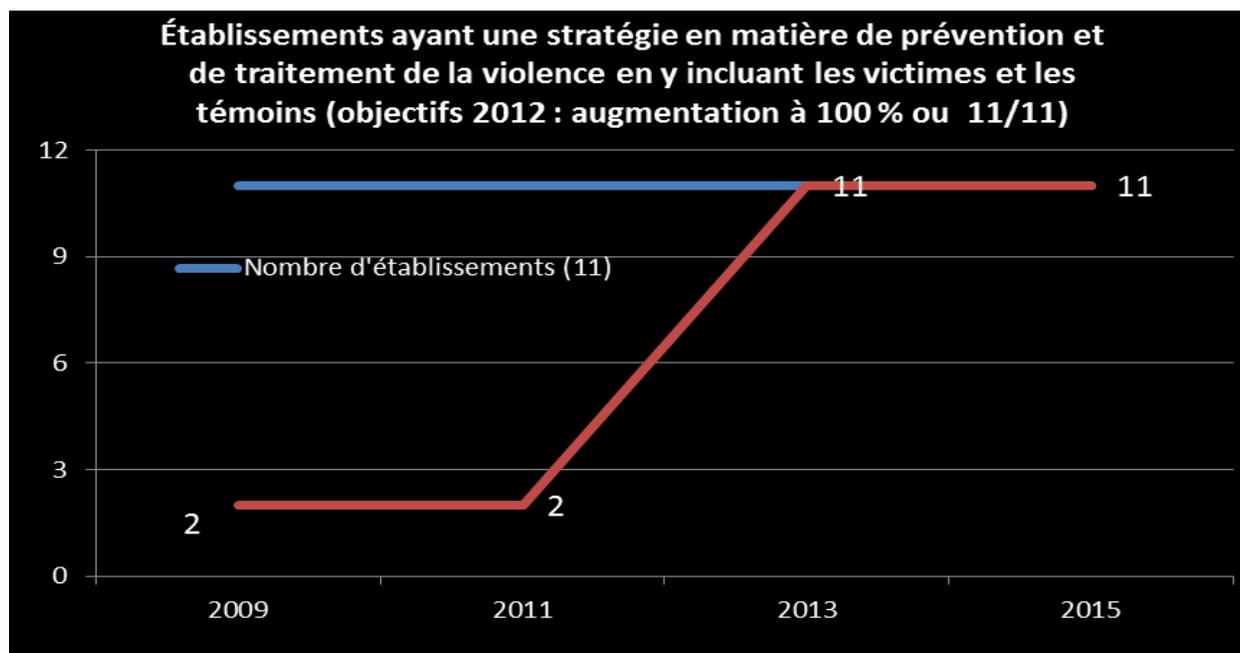
- Accompagnement des surveillantes du dîner sur l'application des règles de vie;
- Formation des conducteurs d'autobus permettant de reconnaître les critères relatifs à l'intimidation.

OBJECTIF 8 Augmenter le taux d'établissement ayant élaboré une stratégie en matière de prévention et de traitement de la violence en y incluant les victimes et les témoins

Conformément aux nouvelles dispositions de la Loi sur l'instruction publique, tous les établissements de la Commission scolaire disposent d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence. Ce plan prévoit notamment des mesures de prévention visant à contrer toute forme d'intimidation et de violence, des mesures visant à favoriser la collaboration des parents et l'établissement d'un milieu d'apprentissage sain et sécuritaire.

Ces plans précisent les actions qui doivent être prises lorsqu'un acte d'intimidation ou de violence est constaté, les mesures de soutien ou d'encadrement offertes, les sanctions disciplinaires applicables, le suivi qui doit être donné à toute plainte ou tout signalement.

Graphique 12*



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Élaboration d'un plan de lutte contre l'intimidation et la violence dans chaque établissement;
- Évaluation et actualisation annuelle du plan de lutte dans chaque établissement;
- Sensibilisation des parents afin de distinguer les éléments relevant de l'intimidation par rapport à des gestes de violence à l'école;
- Sensibilisation concernant le rôle et les responsabilités des parents.

Selon les études, **les pratiques qui semblent contribuer le plus à hausser les résultats scolaires des élèves** sont celles qui assurent un milieu de vie harmonieux et respectueux pour les élèves. (Collerette, Pelletier, Turcotte, 2013).



OBJECTIF 9 Tenir compte, dans les plans d'amélioration des écoles et des centres, du bien-être et de la sécurité des élèves et du personnel

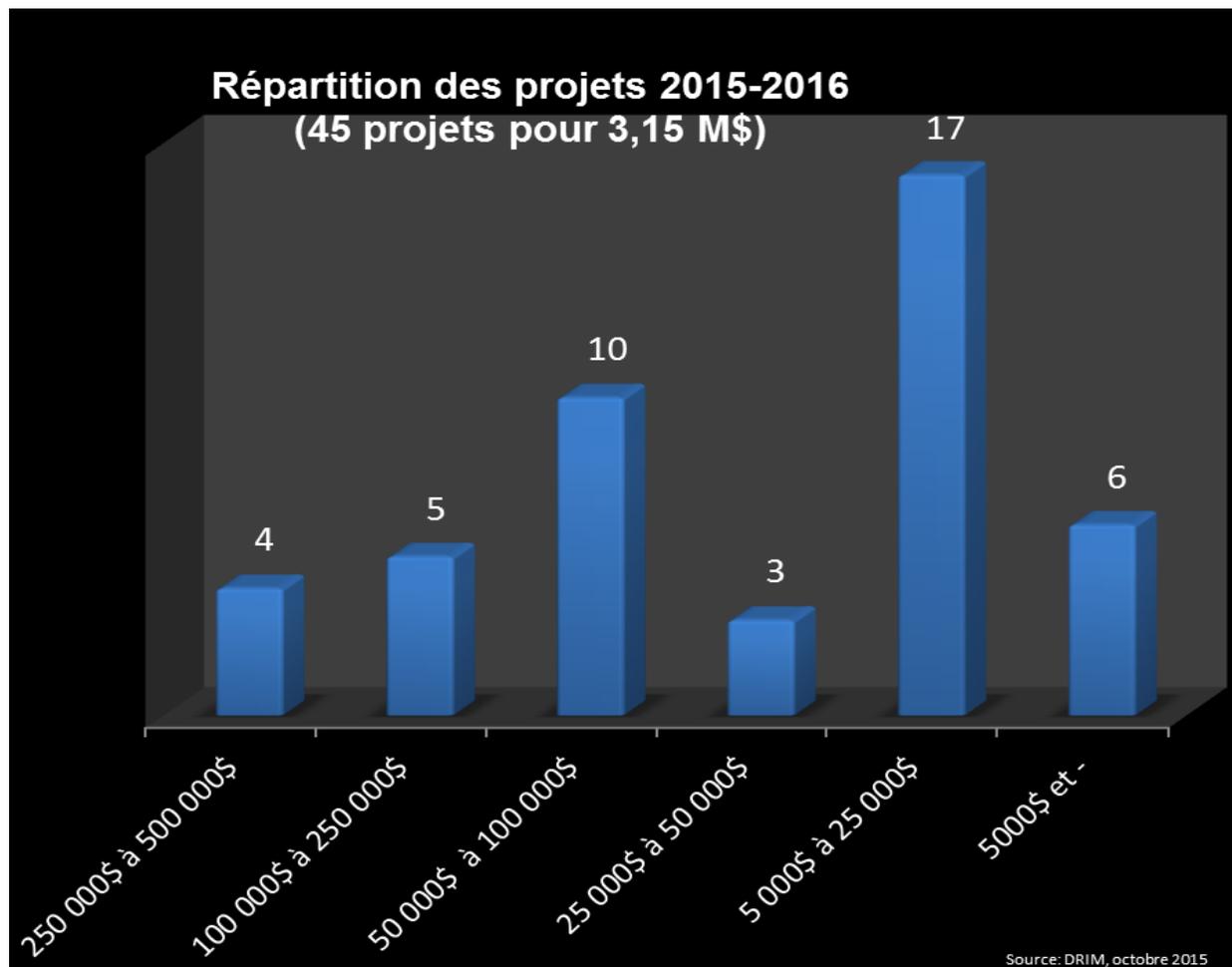
Nous désirons une évaluation positive de 80 % des écoles et des centres de leur infrastructure en regard de la sécurité. Suite à un sondage auprès des directions d'établissement, 100 % des répondants se sont dits satisfaits ou très satisfaits.

Principaux moyens ciblés mis en place en 2015-2016 :

45 projets pour des investissements de 3,15 M\$ en travaux de construction :

- o 7 projets - plafond-éclairage : 1 340 000 \$
- o 4 projets - revêtement plancher : 675 000 \$
- o 1 projet - portes et fenêtres : 235 000 \$
- o 1 projet - mise aux normes incendie : 165 000 \$
- o 3 projets - toitures : 95 000 \$
- o 1 projet - stationnement : 75 000 \$
- o 5 projets - transformation d'espaces : 65 000 \$
- o 23 projets - autres natures : 500 000 \$

Graphique 13





OBJECTIF 10 S'assurer que les écoles mettent en œuvre la politique relative aux saines habitudes de vie

Pour 2016, nous visions à ce que toutes les écoles aient des projets actifs en lien avec la politique relative aux saines habitudes de vie.

Principaux moyens ciblés mis en place :

- Production d'une grille de suivi sur les projets mis en place en lien avec la politique relative aux saines habitudes de vie et aux dépendances;
- Au primaire, poursuite des projets « Petits Cuistots » et « Ma cour, un monde de plaisir »;
- Au secondaire, participation dans le cadre du « Grand Défi Pierre Lavoie ».

OBJECTIF 11 S'assurer que les écoles appliquent un programme de prévention en matière de dépendance

Pour 2016, nous souhaitons que toutes les écoles aient un programme de prévention en matière de dépendance.

Principaux moyens ciblés mis en place :

- Production d'un sondage auprès des directions d'établissement;
- Animation des activités de prévention en dépendance de la multitrousse pour les élèves du 3^e cycle du primaire;
- Au secondaire, planification d'activités en prévention des dépendances tout au cours de l'année.
- Rencontre d'équipe des intervenants en dépendance avec les partenaires du milieu afin d'échanger sur leur pratique et assurer la formation continue.



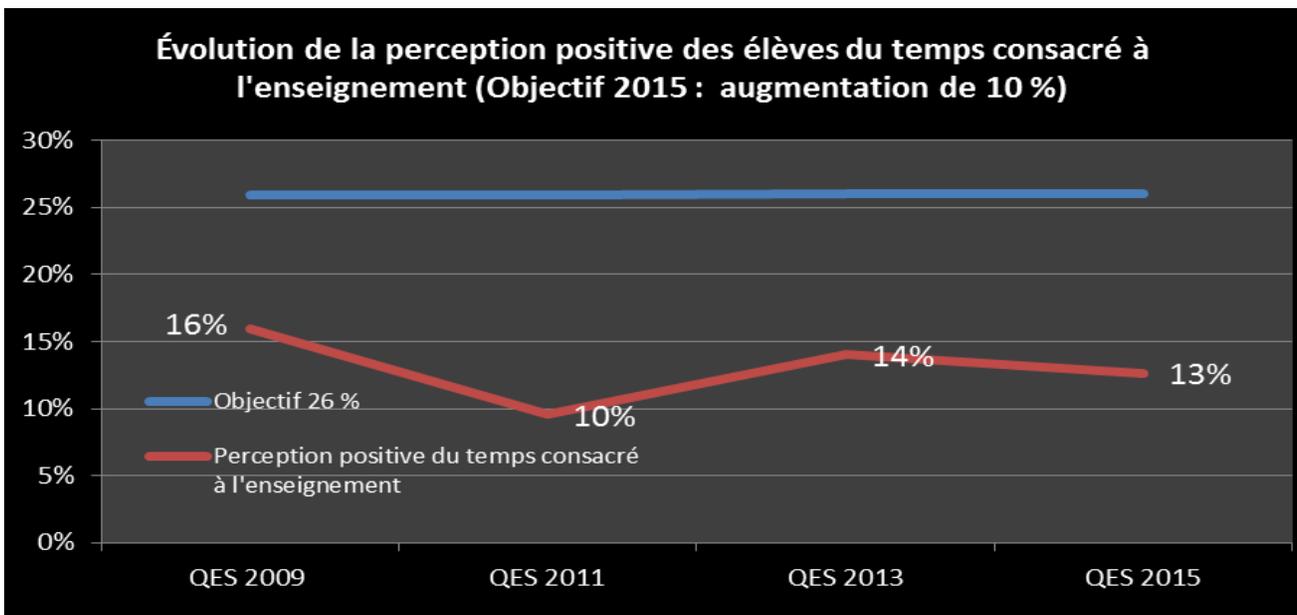


OBJECTIF 12 Soutenir les écoles dans l'amélioration des pratiques éducatives en classe, notamment le temps consacré à l'enseignement

Le questionnaire sur l'environnement socioéducatif (QES) nous permet de suivre la perception des élèves sur le temps consacré à l'enseignement (graphique 14). La perception des élèves ne s'est pas améliorée entre 2009 et 2015 et demeure en deçà de l'objectif fixé à 26 %. Ce taux varie de 3 % à 25 % entre les écoles. Une meilleure gestion de classe et l'amélioration de certaines pratiques éducatives sont à privilégier.

Quatre (4) affirmations sont soumises aux élèves pour évaluer leurs perceptions : 1. Les enseignants doivent souvent arrêter leurs cours et demander aux élèves de se taire. 2. Les élèves dérangent quand les enseignants parlent. 3. Il y a toujours une perte de temps en classe au début des cours. 4. Dans les cours, on perd beaucoup de temps à cause d'élèves qui dérangent la classe (niaisent, parlent fort, jouent).

Graphique 14



Principaux moyens ciblés mis en place :

- Expérimentation d'un modèle sur les pratiques efficaces de gestion de classe;
- Élaboration d'une formation et développement de différents outils pour améliorer l'attention et la concentration en classe;
- Projet d'école en association avec une conseillère pédagogique et les intervenants du centre de réadaptation Le Bouclier;
- Accompagnement des écoles secondaires sur le concept de la motivation.

Les études démontrent que **les pratiques de la direction qui contribuent le plus à réduire le taux d'échec** sont celles qui mettent l'accent sur les pratiques pédagogiques et sur le suivi des résultats des élèves. (Collerette, Pelletier, Turcotte, 2013).



ORIENTATION 3 MOBILISER TOUS LES ACTEURS À LA PROMOTION ET À LA VALORISATION DE L'ÉDUCATION EN MILIEU DÉFAVORISÉ

Une croyance commune à l'importance de l'éducation pour préparer l'intégration du jeune à la société du savoir et favoriser son apport au développement économique, social et culturel de notre région est un enjeu majeur pour la réussite de nos élèves.

La Commission scolaire vise, en plus de la mobilisation du personnel, celle des parents et de toute la communauté. La recherche confirme qu'en milieu défavorisé la collaboration des parents et des employeurs améliore la situation de la réussite.

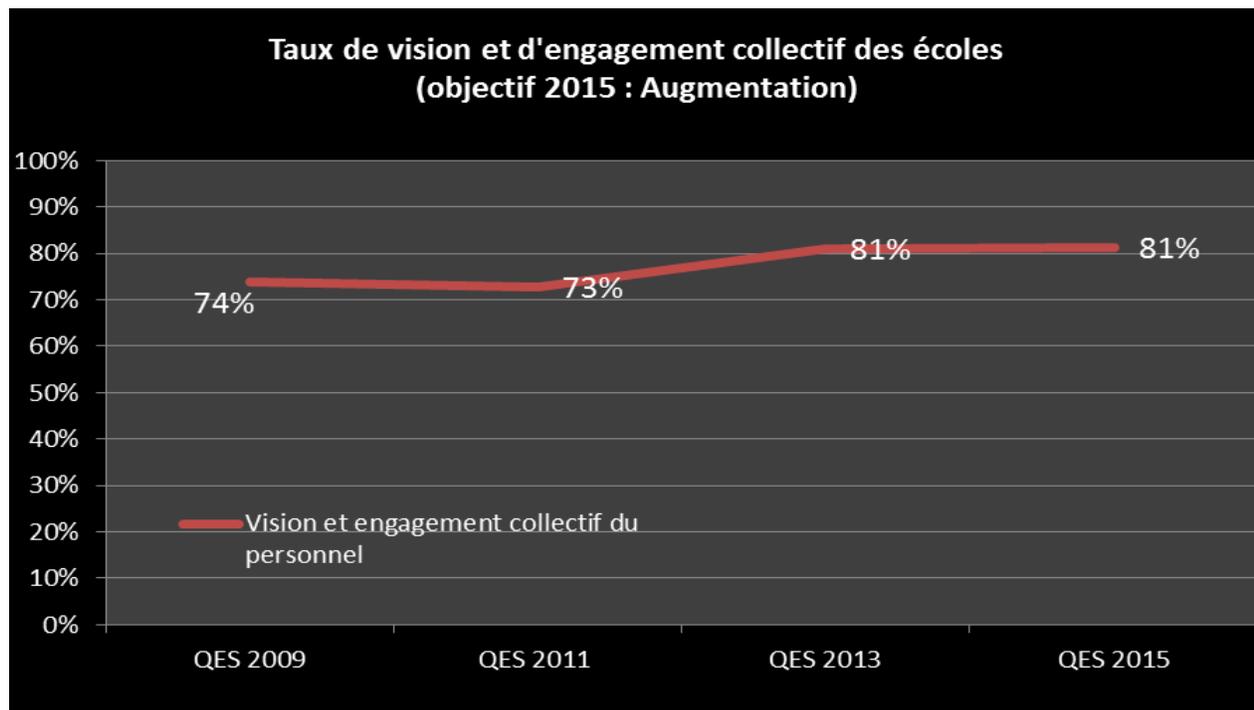
La mobilisation des acteurs du milieu n'est pas étrangère à l'excellence de nos résultats.

LE PERSONNEL

Pour 2015, nous visons à ce que la majorité du personnel évalue positivement leur plan de formation continue et nous souhaitons une augmentation du taux de vision et d'engagement collectif en comparaison avec les résultats de 2009.

Le QES nous permet de suivre le taux de vision et d'engagement collectif des écoles qui est une zone de performance (graphique 15). Les résultats sont stables.

Graphique 15





Principaux moyens ciblés mis en place :

- Programme de mentorat élargi au nouveau personnel en adaptation scolaire (TES) et celui des services de garde;
- Élaboration d'un guide d'accueil pour l'ensemble du nouveau personnel;
- Élaboration d'un programme d'insertion professionnelle pour le personnel enseignant, de soutien et professionnel;
- Élaboration d'un modèle de plan d'intégration pour le mentorat des nouveaux cadres;
- Rencontre d'accueil des nouveaux personnels organisée par le Service des ressources humaines afin de présenter le fonctionnement de la Commission scolaire ainsi que sa mission, sa vision et ses valeurs.

LES PARENTS

Nous désirons que nos écoles réalisent des projets favorisant le rapprochement avec les familles. La collaboration et la communication avec les parents étant essentielles à la réussite des élèves.

Avec nos partenaires, nous désirons organiser au moins une activité ou un projet à chacune des années du Plan stratégique.

Principaux moyens ciblés mis en place :

- Animation du nouveau matériel « *Faire la différence* » pour le rapprochement école-famille;
- En partenariat avec le comité de parents, distribution à tous les élèves du primaire du « *Guide des parents pour mieux suivre mon enfant à l'école* » produit par la Fédération des comités de parents du Québec (FCPQ);
- Production d'un outil pour favoriser la lecture auprès des enfants de 0 à 5 ans « *La lecture... un univers à découvrir* » et présentation aux parents lors des cliniques de vaccination du CISSS dans la MRC d'Antoine-Labelle;
- Distribution du guide « *Mon enfant, son avenir* » aux parents du 3^e cycle du primaire (MESA 1);
- Distribution aux parents des élèves du 2^e cycle du secondaire du guide « *Mon enfant, son avenir, volume 2* » (MESA 2);
- Offrir du soutien aux directions d'écoles afin d'animer « *Faire la différence* » auprès des équipes-écoles.

Le guide « *Mon enfant, son avenir 2* » (MESA 2), produit par l'organisme Partenaires pour la réussite éducative dans les Laurentides (PREL) origine d'une initiative de la Commission scolaire Pierre-Neveu. Ce guide explique la démarche d'orientation scolaire et professionnelle en permettant aux parents de comprendre et de participer à la démarche d'orientation de son enfant.

LA COMMUNAUTÉ

La mobilisation de la communauté est un facteur favorisant la persévérance et la réussite scolaires et pour cette mission collective, nous souhaitons des actions concertées et de nouvelles initiatives dans chacun des milieux.

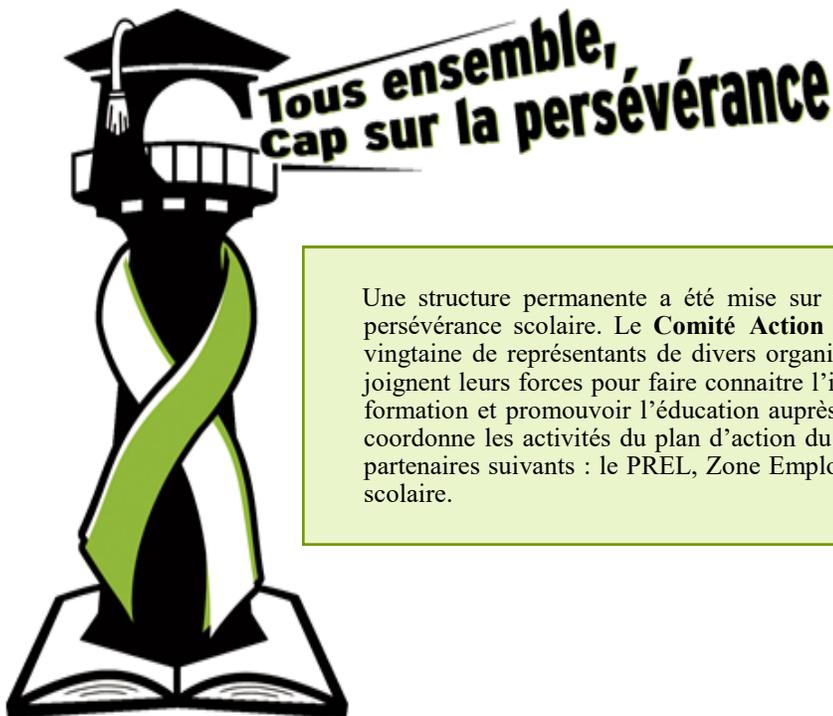
Pour informer et sensibiliser le milieu à l'importance de l'éducation et de la formation pour l'amélioration des conditions de vie du futur travailleur et du développement des collectivités, la Commission scolaire souhaite l'organisation d'au moins une initiative par année.



La mobilisation de la communauté est exceptionnelle! Derrière cette mobilisation se cache un engagement personnel profond à l'effet que des activités concertées peuvent faire une différence dans leur milieu. De nombreuses activités se réalisent, tant au niveau local que régional, et elles méritent toutes d'être soulignées. Nous vous invitons à consulter les rapports annuels de nos établissements pour en partager quelques-unes.

Principaux moyens ciblés mis en place :

- Mobilisation de la communauté (Gala DJ persévérance, marche de la persévérance, projet « Boite aux lettres », activités du C.A.P., etc.);
- Programme « *Alternative suspension* » avec Zone Emploi d'Antoine-Labelle et le Forum jeunesse des Laurentides;
- Introduction du programme « *Génération C⁴* » pour les employeurs de la région;
- Participation à des conseils d'administration d'organismes de la région (CLD, TACAL, *Voyons loin, Avenir d'enfant, Québec en forme*, etc.);
- Mise en place d'un programme d'éveil à la lecture en concertation avec les organismes du milieu;
- Implantation d'un transport bidirectionnel en partenariat avec la Table interordres des Laurentides et Autobus Gallant afin de faciliter la scolarisation du plus grand nombre possible de jeunes et d'adultes;
- En partenariat avec Zone Emploi et le Centre local d'emploi, organisation d'un colloque sur l'adéquation-formation emploi afin de mettre à jour les connaissances des intervenants en employabilité sur les besoins actuels et futurs du marché de la MRC d'Antoine-Labelle;
- Hébergement d'organismes dans les bâtiments de la commission scolaire (11) et ententes de partenariat avec les municipalités et organismes pour le partage d'équipements et de ressources (5);
- Soutien à la création et au maintien d'activités favorisant la persévérance et la réussite scolaires.



Une structure permanente a été mise sur pied pour mobiliser la communauté à la persévérance scolaire. Le **Comité Action Persévérance (CAP)** est constitué d'une vingtaine de représentants de divers organismes et d'individus de divers milieux qui joignent leurs forces pour faire connaître l'importance de la persévérance, valoriser la formation et promouvoir l'éducation auprès des employeurs. Une personne ressource coordonne les activités du plan d'action du CAP. Cette ressource est financée par les partenaires suivants : le PREL, Zone Emploi d'Antoine-Labelle et par la Commission scolaire.



Quelques réalisations en lien avec le Plan Stratégique

- ◆ Participation de toutes les écoles au projet de boîte aux lettres « J'aime ça, tu m'encourages »;
- ◆ Participation des écoles primaires au Grand défi Pierre Lavoie « Lève-toi et bouge » et « Aiguise ta matière grise » pour accumuler des cubes d'énergie et de matière grise;
- ◆ Consolidation du Centre de formation en entreprise et récupération (CFER) afin de favoriser la qualification de certains élèves de la formation générale des jeunes;
- ◆ Poursuite du projet de transport bidirectionnel, en partenariat avec la MRC d'Antoine-Labelle afin de faciliter la scolarisation du plus grand nombre possible de jeunes et d'adultes;
- ◆ Réalisation d'activités en approche orientante sur le thème de la forêt dans les groupes de 5^e année en collaboration avec le Centre de formation professionnelle;
- ◆ Obtention de cartes d'option pour les cours charpenterie-menuiserie, vente-conseil, mécanique de moteur diesel et contrôle électronique et cuisine de restauration;
- ◆ Rénovation de l'auditorium de l'École Polyvalente Saint-Joseph;
- ◆ Projet pilote d'économie d'énergie avec Hydro-Québec.

Mise en œuvre et pilotage de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite éducative

La Commission scolaire assure la mise en œuvre de son plan stratégique et de la convention de partenariat, intervenue entre le MEES et la CSPN, par un plan d'action annuel visant sa réussite.

Un comité de pilotage composé de la direction générale et de cadres assure l'avancement des travaux par des projets en lien avec les moyens proposés dans la convention de partenariat et des objectifs de la planification stratégique.

En octobre 2016, la Commission scolaire a évalué l'atteinte des résultats visés au regard de ses orientations, et ce, à l'aide des indicateurs retenus ou ceux convenus dans la convention de partenariat.

Pour soutenir la réalisation de sa planification stratégique, la direction générale a conclu une convention de gestion et de réussite éducative avec les directions de chacune des écoles (10) et chacun des centres (2).

L'élaboration des conventions de gestion et de réussite éducative a nécessité des rencontres préparatoires auxquelles participaient la direction générale, la direction d'établissement et des cadres qui agissaient à titre de conseiller. Cette façon de faire permet de planifier les ressources requises à l'école et d'établir le soutien approprié de la Commission scolaire pour la réalisation des objectifs prévus aux conventions. Des tableaux de bord contenant des indicateurs permettent un suivi de la planification stratégique, de la convention de partenariat et des conventions de gestion et de réussite.



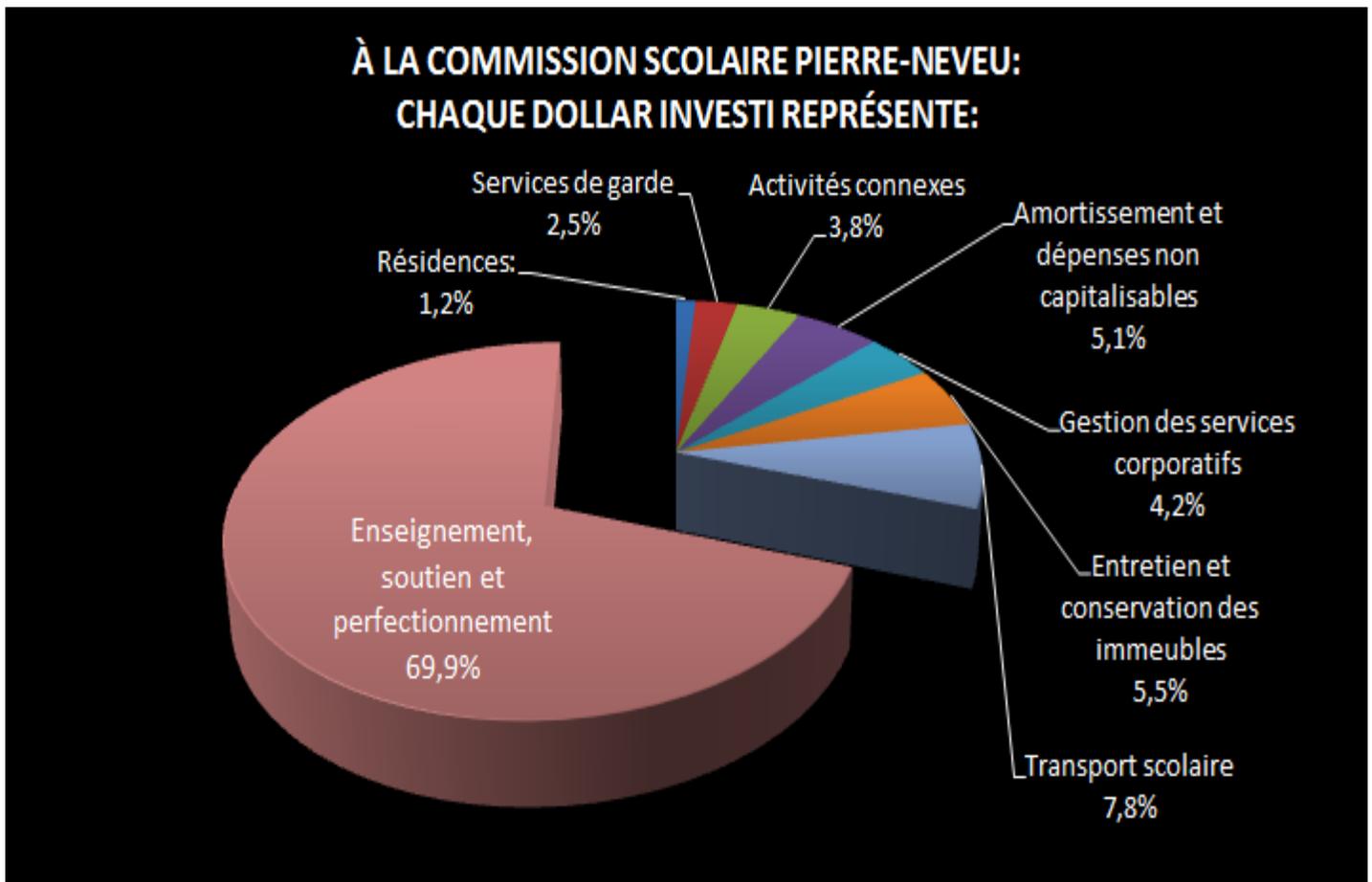
ÉTATS FINANCIERS

| REVENUS | | |
|--------------------------|----------------------|----------------------|
| | 2014-2015 | 2015-2016 |
| Subventions du MEEES | 48 214 391 \$ | 46 558 723 \$ |
| Taxe scolaire | 10 553 322 \$ | 11 506 431 \$ |
| Investissements | 3 270 782 \$ | 3 786 128 \$ |
| Autres | 5 091 994 \$ | 5 613 965 \$ |
| Total des revenus | 67 130 489 \$ | 67 465 247 \$ |

| DÉPENSES PAR ACTIVITÉ | | |
|--|----------------------|----------------------|
| | 2014-2015 | 2015-2016 |
| Activités éducatives | 55 651 138 \$ | 55 057 880 \$ |
| Activités administratives | 3 024 935 \$ | 2 849 144 \$ |
| Entretien de biens, meubles et immeubles | 3 838 863 \$ | 3 720 284 \$ |
| Activités connexes | 1 654 574 \$ | 2 576 772 \$ |
| Investissements | 3 202 342 \$ | 3 454 254 \$ |
| Total des dépenses | 67 371 852 \$ | 67 658 334 \$ |
| Résultat net de l'exercice | (241 363 \$) | (193 087 \$) |

| SURPLUS CUMULÉ | |
|---------------------------------------|---------------------|
| | 2015-2016 |
| Surplus cumulé au 30 juin 2015 | 7 212 819 \$ |
| Résultat de l'exercice | (193 087 \$) |
| Surplus cumulé au 30 juin 2016 | 7 019 732 \$ |

Graphique 16





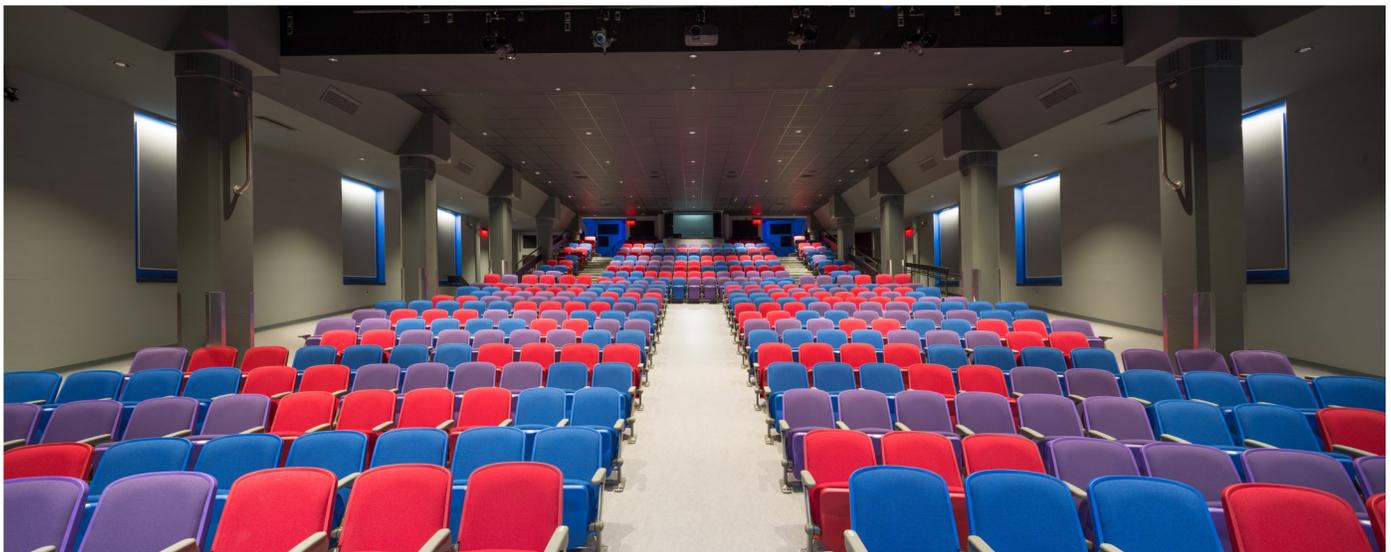
Code de déontologie

Conformément à l'article 175.1 de la *Loi sur l'instruction publique*, la CSPN s'est dotée d'un code d'éthique et de déontologie applicable aux commissaires. Ce code est accessible en s'adressant au secrétariat général ou en consultant le site Internet de la CSPN.

En 2015-2016, une situation a été traitée. Les manquements d'un commissaire constatés sont au niveau :

- De son obligation de concilier son double rôle d'administrateur et de représentant de la population, et ce, de façon à transmettre une image positive de la Commission scolaire;
- De son obligation d'agir avec loyauté et dans l'intérêt de la Commission scolaire Pierre-Neveu (et) d'avoir un comportement digne et compatible avec ses fonctions pour ainsi protéger la crédibilité de la Commission scolaire;
- De son obligation d'agir dans le respect des règles, orientations, priorités et décisions du conseil;
- De son obligation d'exercer sa charge en collégialité avec les autres membres du conseil;
- De son obligation d'agir avec respect et courtoisie envers l'ensemble des membres du conseil;
- De son obligation d'être disponible, assidu et ponctuel quant aux séances du conseil.

Une réprimande a été imposée par la personne responsable de l'application du code.





Plainte d'intimidation et de violence dans les écoles

Le tableau 2 fait mention, de manière distincte pour chacune des écoles de la commission scolaire, de la nature des plaintes qui ont été portées à la connaissance de la direction générale par les directions d'école.

Tableau 2

| École | Atteinte à l'intégrité physique | Atteinte morale ou psychologique | Atteinte à la sécurité | Atteinte à la vie sociale | Atteinte à la vie privée | Atteinte à la propriété | Discrimination | Autres | Total |
|--------------------------------------|---------------------------------|----------------------------------|------------------------|---------------------------|--------------------------|-------------------------|----------------|--------|---------------|
| École de la Madone et de la Carrière | 100.0% | | | | | | | | 100.0% |
| École de Ferme-Neuve et des Rivières | | | | | | | | | |
| École de la Lièvre-Sud | 50.0% | | | 50.0% | | | | | 100.0% |
| École aux Quatre Vents | 50.0% | 50.0% | | | | | | | 100.0% |
| École du Val-des-Lacs | | | | | | | | | |
| École des Trois Sentiers | 46.2% | 30.8% | | 23.1% | | | | | 100.0% |
| École Jean-XXIII | 61.5% | 30.8% | 3.8% | 3.8% | | | | | 100.0% |
| École Saint-Eugène | 22.2% | 61.1% | 11.1% | | | 5.6% | | | 100.0% |
| École Polyvalente Saint-Joseph | 54.8% | 22.6% | 3.2% | 3.2% | 12.9% | | 3.2% | | 100.0% |
| École du Méandre | 40.0% | 50.0% | | | 5.0% | 5.0% | | | 100.0% |
| Total | 47.8% | 36.3% | 3.5% | 5.3% | 4.4% | 1.8% | 0.9% | | 100.0% |

Pour le traitement des plaintes, diverses interventions ont été effectuées auprès des auteurs, des victimes, des témoins et des parents concernés. Aucune situation n'a fait l'objet d'une plainte auprès du protecteur de l'élève.

Procédure d'examen des plaintes

Le responsable des plaintes de la Commission scolaire a traité 15 plaintes. La nature des plaintes portait sur : le personnel (4), le choix d'école (3), le code de vie (2), les services EHDA (2), l'évaluation (2), le classement (1) et les frais chargés aux parents (1).

Zone Emploi d'Antoine-Labelle a comme mandat d'accompagner et de guider les jeunes adultes de 16 à 35 ans dans leurs démarches d'insertion sociale et économique, en aidant à leur cheminement vers l'emploi, vers un retour aux études ou dans le démarrage d'une petite entreprise. Parmi les activités structurantes de ce partenaire, notons leur implication dans les projets de **Mission réussite d'Antoine-Labelle** et leur collaboration au volet entreprise du CFER.

Rapport du protecteur de l'élève (extrait)

« Au cours de l'année scolaire 2015-2016, une plainte a été traitée et un rapport a été soumis au conseil des commissaires. Par ailleurs, nous avons répondu à quelques demandes d'information de la part de parents ou d'élèves.

Un étudiant a logé une plainte à la suite de son expulsion par le conseil des commissaires du programme auquel il était inscrit.

...

L'analyse de la plainte déposée a permis de constater que la décision de la commission scolaire était justifiée. Par ailleurs, considérant le cheminement scolaire de cet élève à la suite de son expulsion et l'expression de sa bonne volonté, il a été recommandé à la commission scolaire de considérer éventuellement sa demande de réadmission dans le programme auquel il était inscrit, en établissant clairement dès le départ les conditions à respecter.

...

Nous considérons que la commission scolaire a accordé toute l'attention nécessaire à ce dossier de plaintes et que les suivis appropriés ont été faits.

...

Quant aux demandes d'information, le Protecteur et le Substitut ont aussi reçu au cours de l'année quelques demandes d'aide ou d'information, soit par téléphone ou par courriel.

...

Dans ces cas, nous avons constaté que les personnes n'avaient pas respecté toutes les étapes prévues pour le traitement d'une plainte. Parfois, la plainte n'avait pas été formulée à la direction de l'établissement. Aussi, l'étape du dépôt d'une plainte formelle au responsable des plaintes de la commission scolaire n'avait pas été faite.

...

À la suite de cette sixième année d'expérience dans cette fonction, nous constatons que les demandes d'information sont peu nombreuses et même en diminution. À notre avis, c'est un indice que le processus de règlement des plaintes mis en place donne les résultats escomptés et que les personnes concernées, à chacune des étapes du processus, s'acquittent bien de leur rôle.

Selon les indices que nous avons, nous pouvons en déduire que le processus de traitement des plaintes, quoique complexe, est de plus en plus connu et respecté à toutes les étapes. Ce résultat est certes le fruit d'efforts concertés de la part de la commission scolaire.

...

En conclusion, notre seule recommandation est de poursuivre, selon la même vigilance et le même professionnalisme, l'implantation de ce processus de règlement des plaintes et de continuer à porter une attention particulière et vigilante à l'information des parents des élèves et des élèves adultes. »

Reynald Labelle
Protecteur de l'élève

Note : Le rapport intégral du Protecteur de l'élève est disponible au secrétariat général de la commission scolaire.

État de l'application des dispositions prévues à la Loi sur la gestion et le contrôle des effectifs des ministères, des organismes et des réseaux du secteur public

Le niveau d'effectif

Il a été prévu dans la Loi, que le nombre d'heures rémunérées pour l'ensemble des commissions scolaires ne devrait pas excéder celle de la période correspondante de 2014. Pour la période du 1^{er} avril 2015 au 31 mars 2016, le niveau d'effectif a été respecté.

Tableau 3

| | Nombre d'employés Avril 2015 à mars 2016 |
|--|---|
| 1. Personnel d'encadrement | 41 |
| 2. Personnel professionnel | 50 |
| 3. Personnel infirmier | 0 |
| 4. Personnel enseignant | 664 |
| 5. Personnel de bureau, technicien et assimilé | 538 |
| 6. Agent de la paix | 0 |
| 7. Ouvriers, personnel d'entretien et de service | 157 |
| 8. Étudiant et stagiaire | 0 |
| Total | 1 450 |

Les contrats de service

Les contrats de service comportant une dépense de 25 000 \$ et plus, déterminés par le Conseil du trésor, sont au nombre de trois (3) et ils représentent une valeur totale de 124 780 \$ avant taxes.

Remerciements au personnel

Suite à l'évaluation de notre Plan stratégique 2010-2015, nous constatons les progrès accomplis dans la réalisation de nos objectifs grâce à la participation active de tous les membres du personnel. Leur contribution inestimable dans la poursuite de notre mission éducative a contribué au développement du plein potentiel des générations futures. C'est pourquoi nous tenons à les remercier de leur accueil, de leur engagement et de leur dynamisme.

Ensemble, allons plus loin!